



# COMMENT GÉRER LA COMPTABILITÉ DE SON ASSOCIATION ?



**ORGANISATEUR :** MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

**THÈME :** LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION, LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation  Gratuit  3  Présentielle

## PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Etre responsable des finances d'une association implique d'avoir des notions de comptabilité. Mais lesquelles ? La formation aborde les notions de base pour tout trésorier d'une association.

Objectifs :

Connaître les obligations comptables d'une association.  
Savoir mettre en place une comptabilité de trésorerie.

Contenu :

Rappel des obligations légales concernant la comptabilité d'une association.  
Les bases de la comptabilité en partie simple (ou de trésorerie) et ses outils.

## DATE(S) DE LA FORMATION

**04 décembre 2021**  
09H00-12H00



## LIEU DE LA FORMATION

12 rue Frédéric Petit  
Espace Dewailly  
80000 Amiens

## POUR S'INSCRIRE

-  0322925059
-  conseil@maam.fr
-  <https://www.maam.fr/agenda/maam>

## STRUCTURE FORMATRICE

-  Maison des associations d'Amiens métropole
-  Voir la présentation de cette structure